



Pour Noel, nous n'aurons que les yeux pour pleurer !

Bonjour à tous,
Suite à la demande que nous avons formulée à notre PDG concernant la Prime exceptionnelle de fin d'année, la CGT OTIS a le regret de vous informer que nous allons pouvoir nous assoir dessus !
Le père Noel n'ira pas chez Otis cette année encore.

En voici la réponse :

Bonjour,

Tel qu'exprimé lors du Comité Central d'Entreprise, l'entreprise mène une revalorisation salariale de ces techniciens de manière significative avec la mise en place d'un budget spécifique. Par ailleurs, le salaire moyen de l'entreprise est bien au-dessus du SMIC en France.

C'est pourquoi nous n'envisageons pas de versement de prime exceptionnelle à ce titre.

Chaque année, l'entreprise mène des négociations annuelles obligatoires au cours du 1^{er} trimestre 2019 au cours desquelles nous aurons l'occasion d'aborder les enjeux de l'entreprise et notre politique salariale.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année.

Cordialement,

Rolando Furlong

- Premièrement, la revalorisation salariale dont Monsieur Furlong parle, ne concerne qu'une petite population de salariés. Au vu des salaires chez OTIS, cette prime serait la bienvenue pour de nombreux salariés.
- Deuxièmement, le SMIC étant à 1525€ brut, certains salariés au bout de 30 ans de service OTIS touchent à peine plus de 2000€/mois ! Merci pour la considération et le déroulement de carrière !
- Troisièmement, nous rappelons que les Négociations Annuelles Obligatoire (NAO), qu'aucun des syndicats signent cet accord par manque d'ambition et de valorisation salariale.



*Merci Patron !
et bonne fête à tous....*